

Colloque

Le Code des relations entre le public et l'administration

Lundi 6 juin 2016

9 h - 16 h 30

Salle des Conseils - Université Panthéon-Assas

Matinée

Sous la présidence de **Benoît Plessix**
professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Méthodologie

9h30 : *Le Code des relations entre le public et l'administration : retour sur les difficultés de codifier la procédure administrative*, par **Pascale Gonod**, professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I), membre de l'Institut universitaire de France

10h00 : *L'architecture du Code des relations entre le public et l'administration*, par **Maud Vialettes** et **Cécile Barrois de Sarigny**, maîtres des requêtes au Conseil d'État

Débat et Pause

11h00 : *Codifier et définir : l'exemple des définitions dans le Code des relations entre le public et l'administration*, par **Charles Vautrot-Schwarz**, professeur à l'Université Paris-Sud

11h30 : *Codifier la jurisprudence : réflexions à partir du Code des relations entre le public et l'administration*, par **Didier Truchet**, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Débat et Pause Déjeuner

Après-midi

Sous la présidence de **Bertrand Seiller**
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Champ d'application

14h30 : *Le code des relations entre le public et l'administration est-il la lex generalis des relations entre le public et l'administration ?*,
par **Aude Zaradny**, maître de conférences à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

15h00 : *Pourquoi un Code des relations entre le public et l'administration et non une charte des droits fondamentaux des administrés ?*,
par **Jean Sirinelli**, professeur à l'Université Paris-Est-Créteil

15h30 : *Le Code des relations entre le public et l'administration et l'Outre-mer*,
par **Olivier Gohin**, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Colloque

L'adoption, par deux ordonnances du 23 octobre 2015, d'un Code des relations entre le public et l'administration constitue un événement en droit administratif français. Non seulement ce Code ne se borne pas à codifier à droit constant, mais surtout, il constitue un instrument normatif inédit. À la différence de nombreux autres pays étrangers, la France n'était toujours pas dotée d'une législation d'ensemble relative à la procédure administrative non contentieuse. C'est pourquoi le Centre de recherches en droit administratif (CRDA) de l'Université Paris II organise un colloque à l'occasion de l'entrée en vigueur complète de ce Code, fixée au 1^{er} juin 2016.

Les différentes contributions se proposent, non d'étudier d'un point de vue thématique les différents objets abordés par le Code, mais, plutôt, d'un point de vue transversal, d'analyser ce que ce Code nous apprend sur la manière de codifier en France une matière qui fut longtemps jurisprudentielle.



LexisNexis®

Les Revues
LexisNexis JurisClasser

DROIT ADMINISTRATIF



Salle des conseils de l'Université Panthéon-Assas
12, place du Panthéon - 75005 PARIS
2^e étage - Escalier M - aile Soufflot